



Formulaire de demande de subvention en faveur de la biodiversité CONSEIL PERSONNALISÉ

Formulaire à retourner avant le début de l'action. Seules les demandes complètes, signées au verso, datées, et munies de tous les documents exigés seront prises en considération.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PPE / Société :

Adresse administrative :

Personne de contact :

Adresse de la parcelle :

NPA/Lieu :

Téléphone :

E-mail :

DONNÉES DU PROJET

Type d'espace	m ² ou mètre linéaire	Description et commentaires
Espace vert		
Espace perméable (gravier, dalles)		
Haie, bordure		
Autre		

Votre motivation :

.....

.....

.....

.....

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Fournir un plan de votre extérieur et indiquer la zone sur laquelle vous souhaiteriez un conseil

1. Objectifs

Conformément au but du règlement du Fonds communal pour la durabilité, cette subvention a pour objectif de favoriser la biodiversité auprès des habitant·es et des entreprises de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

2. Conditions d'octroi

La personne ou l'entreprise bénéficiaire remplit les conditions suivantes :

- Être établi·e sur la Commune d'Yverdon-les-Bains et y payer sa facture d'électricité.

3. Montant de la subvention

Pour bénéficier des conseils d'un·e biologiste, une cotisation est demandée à hauteur de :

- Fr. 80.- pour un **logement individuel**
- Fr. 180.- pour une **PPE**

Le coût restant de la prestation est pris en charge par le Bureau de la durabilité.

4. Recommandations

La visite conseil est une excellente opportunité pour discuter avec un·e spécialiste de la biodiversité, c'est pourquoi nous vous recommandons vivement d'y convier des ami·es, voisin·es ou copropriétaire.

Si plusieurs personnes sont présentes lors de la visite, merci de transmettre le nombre et les noms des participant·es :

	Nom	Prénom	Contact (email, téléphone)
1			
2			
3			
4			
5			

5. Procédure

1. Retourner ce formulaire, dûment rempli, signé et daté, avec les éventuels documents exigés avant le début de l'action au Bureau de la durabilité.
2. Le Bureau de la durabilité se charge d'évaluer la demande conformément aux conditions d'octroi, communique la décision à la personne bénéficiaire puis organise une visite par un·e biologiste.

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus et confirme avoir lu les conditions générales.

Lieu et date : Signature :